

Qui a la garde lors d'une séparation entre concubins

Par Morganouss, le 11/08/2013 à 20:04

Bonsoir, je voulais savoir qui a la garde de l'enfant lorsqu'on est ni marié ni pacse et que l'on veut se séparer merci

Par cocotte1003, le 11/08/2013 à 20:09

Bonjour, soit vous vous mettez d'accord entre parents sur le lieu de résidence, le droit de visite, la pension... et vous faites entériner votre accord par le jaf pour qu'il est valeur juridique en cas de problèmes futurs, soit vous saisissez le jaf et le juge tranchera en fonction de vos demandes et des intérêts de l'enfant, cordialement

Par Morganouss, le 11/08/2013 à 20:11

Merci car le père ne travaille pas et c'est le sujet de discorde il ne veut pas travailler s'occupe peu du bébé mais dit qu'il partira avec

Par cocotte1003, le 12/08/2013 à 04:30

Bonjour, attention tant qu'aucune décision n'est validée par le jaf, chacun des parents peut

partir avec l'enfant et refuser de laisser à l'autre voir l'enfant. N'hésitez pas à saisir le jaf pour avoir une décision que vous pourrez faire respecter par les forces de l'ordre ou la justice en cas de problème, cordialement

Par Morganouss, le 12/08/2013 à 06:33

Merci beaucoup pour votre aide